

# 6<sup>ème</sup> SUPER SLALOM DE L'ANNEAU DU RHIN

## 10-11 Novembre 2018

### REGLEMENT PARTICULIER

*Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.*

*Cette épreuve compte pour la COUPE DE FRANCE DES SLALOM 2018 et le TROPHEE SLALOM DE LA LIGUE GRAND EST DU SPORT AUTOMOBILE*

**ASA ANNEAU DU RHIN**  
**6<sup>ème</sup> SUPER SLALOM DE L'ANNEAU DU RHIN**  
**Circuit de l'Anneau du Rhin (68)**

Date de l'épreuve : 10-11 Novembre 2018                      Nombre de jours : 2

Niveau de l'épreuve : Régional

Permis d'organisation n° **40** délivré le **10 Aout 2018 (LIGUE GRAND EST)**  
**602**                      **10 Aout 2018 (FFSA)**

Organisateur Administratif : ASA Anneau du Rhin

Organisateur Technique : ASA Anneau du Rhin

#### **ARTICLE 1P. ORGANISATIONS**

##### **1.1P. OFFICIELS**

###### **Collège des Commissaires Sportifs :**

###### **Président :**

M. Serge MISTRI ..... licence n°5945/0323

###### **Membres :**

M LEONATE Michel..... licence n°12844/0323

Mme KIRMANN Aurélie..... licence n°166443/0322

###### **Secrétaire de l'épreuve:**

Mme HARTL Danièle..... licence n°27116/0322

###### **Responsable de l'Organisation :**

M. HAEFFELIN Daniel ..... licence n°12679/0322

###### **Directeurs de Course :**

M MADER Franck ..... licence n°187564/0323

###### **Directeur de Course Adjoint :**

M SICHLER Jean-Jacques ..... licence n°17663/0323

**Commissaires Techniques :**

M FOURNIERE Bernard ..... licence n°12823/0307

M DERCHE Denis ..... licence n°33547/0314

M ANGELINI Vincent ..... licence n°206030/0318

M SPINNHIRNY Jérôme ..... licence n°202480/0322

**Commissaire responsable de la Pré-Grille:**

M ANDRES Christophe ..... licence n°15434/0318

M FORNY Jérôme ..... licence n°48062/0318

**Médecin Chef :**

M MACHER Jean Michel ..... licence n°159627/0322

**Responsable commissaire et mise en place :**

M VOGEL Clément ..... licence n°178013/0322

**Commissaire Sportif Chargé des relations avec les concurrents :**

Mme CHOLLER Fabienne ..... licence n°43874/0323

*Identification : Chasubles dédiées « CRAC »*

**Chronométrage :**

Responsable : M PEREUX Gérard ..... licence n°11719/0305

**Ambulances :**

Ambulances BOOS

**Nombre de commissaires en piste : 12**

**Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1**

**L'ambulance sera équipée du matériel nécessaire à la réanimation**

**Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.**

**Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.**

**Aucune équipe d'extraction n'est prévue.**

**1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD**

**Samedi 10 Novembre 2018 :**

Ouverture du centre d'accueil : 13H00

Vérifications administratives de 13H00 à 18H00 au chalet du parc concurrent

Vérifications techniques de 13H15 à 18H15 Box 41 et 42

Des vérifications exceptionnelles pourront avoir lieu le samedi matin pour les concurrents l'ayant demandé à l'organisateur

Par écrit sur la feuille d'engagement

**Dimanche 11 Novembre 2018 :**

Les horaires suivants sont impératifs. Les pilotes devront être présents, avec leur véhicule, sur la pré grille, AU MINIMUM 15 MINUTES avant le départ de la séance d'essais ou de course.

Les pénalités prévues dans la réglementation générale seront appliquées.

**Reconnaitances à pied** 08H00 à 8H45

**Essais chrono** 09H00 à 10H00

**1ère Manche** 10H15

**2ème Manche** 13H00

**3ème Manche** 14H30

Parc fermé d'arrivée (obligatoire sous peine d'exclusion) : à l'issue de la course dans le parc concurrents  
Affichage des résultats : 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé  
**Podium** 16H30, devant le chalet de direction de course

Les horaires des essais et de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de Course. Les Concurrents en seront informés par affichage

**Clôture des engagements** Le 04 Novembre 2018 à 24H00

### **1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)**

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage GARAGE DU CIRCUIT dans l'enceinte du circuit.

Prix maximum de la main-d'œuvre 70 € TTC

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8h00

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 11 Novembre à 8H00.

NB : LA PRÉSENTATION DU PASSEPORT TECHNIQUE EST OBLIGATOIRE POUR CHAQUE PARTICIPANT, AINSI QUE, LE PERMIS DE CONDUIRE, LA LICENCE "CONDUCTEUR" 2018 EN COURS DE VALIDITÉ ou LICENCE « INITIATION », LA CARTE GRISE DU VÉHICULE ENGAGÉ, ÉVENTUELLEMENT UNE ATTESTATION DE SON PROPRIÉTAIRE, ET LA FICHE D'HOMOLOGATION POUR LES VÉHICULES DES GROUPES N/FN, OU A/FA.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D.

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, et jusqu'au 4 Novembre 2018 à minuit, à l'adresse suivante : **ANNEAU DU RHIN 68127 BILTZHEIM TEL 0389499900 – 06 79 38 96 56 - Email daniel.haeffelin@wanadoo.fr**, 24 heures, le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 100 € incluant 2 Bracelets « Pré-grille » et 1 Macaron « Pass Auto Paddock » par concurrents

Une voiture pourra être conduite successivement en double monte par 2 pilotes maximum (chacun remplira un bulletin d'engagement) .

**Le fait de payer les droits réduits entraîne une acceptation de faits de la publicité optionnelle de l'organisateur. Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

**NOTA :Aucun remboursement ne sera effectué au cas ou le véhicule n'est pas techniquement conforme.**

Les engagements seront clos dès que la liste des engagés atteindra le nombre maxi fixé à l'art. 4p. Tant que ce nombre ne sera pas atteint, elle restera ouverte, et ce jusqu'à la fin des vérifications.

\* **Forfait** : Conformément à la réglementation fédérale, tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou fax 24 heures avant le début du meeting pour obtenir un remboursement même partiel des frais de participation.

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**Le nombre de concurrents admis est fixé à 40 au minimum et 100 au maximum, dont 20 peuvent être réservées au groupe loisirs**

Les groupes admis sont : **N/FN - A/FA – GT, F/F2000 - C3/CN – CM - D/E** et **Loisir**

**Les groupes et classes admis sont détaillés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).**

Le collecteur d'origine devra être conservé.

Un même conducteur ne pourra utiliser en course deux voitures différentes, même dans deux groupes différents.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagement enregistré est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**Article 4.2p** – Carburant – Pneumatiques – Equipements : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

Niveau sonore voiture fermée 105db , voiture ouverte 110 db

**Article 4.3p** - Numéros de course : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

**Article 4.4p** – Mesures et dispositifs de sécurité : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Application des Prescriptions Générales. Toute action commerciale ou publicitaire est interdite sans autorisation expresse de l'organisateur.

#### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

**Article 6.1p - Parcours :**

Le parcours est organisé sur le circuit de l'Anneau du Rhin, sur une longueur de 1650 m. Deux ou plusieurs concurrents s'élanceront successivement de la même ligne de départ espacés de 10 à 20 secondes. Le nombre et l'espacement sont laissés à l'appréciation du directeur de course. Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Chaque concurrent disposera d'un emplacement dans le parc d'une surface au minimum 56m<sup>2</sup> (16.50 m x 3.40 m) par concurrent

**Article 6.2p – Route de course :**

Le circuit de l'Anneau du Rhin à Biltzheim.

**Article 6.3p** - File de départ :

File de départ dans la zone du « pré-grille »

**Rappel :** les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve, ou de la manche.

**Article 6.4p - Signalisation :**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

**Article 6.5p - Parc Fermé Final :**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés, est situé dans l'enceinte du centre de sécurité routière de l'ANNEAU DU RHIN à BILTZHEIM.

**Article 6.6p - Tableaux d'affichage :**

Les tableaux d'affichage seront placés : en "pré-grille", à hauteur de la file de départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance, de leur part, des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

**Article 6.7p - Permanence :**

Pendant toute la durée de la manifestation une permanence se tiendra au secrétariat au PC COURSE

Téléphone de permanence n° 0389499902

Centre de secours le plus proche : COLMAR - Téléphone n° 18.

Ambulance + 1 MEDECIN

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **Article 7.1p - Essais :**

Nombre d'essais : 1 Essai chronométré obligatoire.

### **Article 7.2p - Conférence aux pilotes (briefing) :**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ, le 11/11/2018 A 7H45 La présence de tous les pilotes y est **obligatoire**.

### **Article 7.3p - Course :**

Nombre de manches : 3 manches de course.

### **Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques :**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Quille de parcours renversée ou déplacée : 2 Secondes

Erreur de parcours : Hors manche

Présentation sur la ligne de départ hors de son ordre : 2 Secondes

Chicane déplacée : 3 Secondes

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Les classements se feront sur la base du meilleur temps toutes manches confondues. En cas d'ex-æquo, seront pris en considération les temps réalisés dans les meilleures manches suivantes, puis lors des essais. Seront établis les classements suivants :

- 1 Classement général
- 1 Classement général féminin
- 1 Classement Loisir
- 1 Classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 Classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

NB : Les classes des groupes FC et FS sont confondues  
Les classes des groupes CNF et CN sont confondues  
Les L2 sont admis en slalom

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### **Article 10.2p - Prix :**

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

- SCRATCH : 3 coupes minimum
- CLASSE : 1 coupe par tranche de 5 partants, limités à 5 coupes par classe.
- DAMES : idem aux classes.
- LOISIR : 1 coupe par classe (limités à 5 coupes).

Les prix sont cumulables

### **Article 10.4p - Podium :**

La cérémonie Podium aura lieu à l'issue de la course, à côté du chalet de la direction de course